Les journées de mobilisation pour le maintien des lycées en Éducation prioritaire ont d'ores et déjà permis d'arracher des concessions au ministère : extension, dans le temps, des clauses de sauvegarde pour les indemnités des personnels et les bonifications liées au mouvement des personnels, annonce de 450 postes réservés aux lycées les plus "difficiles".

Toutefois, la revendication légitime des personnels n'est toujours pas entendue, à savoir le classement immédiat en Éducation prioritaire des lycées anciennement classés et l'établissement d'une liste élargie sur des critères sociaux transparents et partagés, accompagné d'une diminution réglementaire drastique des effectifs par classe par l'attribution de moyens à la hauteur des difficultés des élèves issu-es des classes populaires.

La promesse de 450 postes apparaît, tout comme l'extension des clauses de sauvegarde, comme largement insuffisante ; elle pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses.
D'une part, faute de classement en Éducation prioritaire, rien n'assure de la pérennisation de ces moyens.
D'autre part, le flou est maintenu sur le périmètre d'attribution : soit seuls certains lycées seront concernés, ce qui va à l'encontre des revendications unitaires des personnels, soit tous le seront et il ne s'agira alors que d'un saupoudrage totalement insuffisant pour améliorer les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.
Pour la CGT Éduc'action, il est hors de question que ces moyens soient retirés aux autres lycées qui connaissent tous une augmentation sensible d'effectif.

Alors que la ministre clame son attachement à l'Education prioritaire et le besoin d'une nouvelle carte des lycées, il est temps, pour elle et le gouvernement, de mettre en œuvre une mesure de justice sociale en donnant, comme c'est le but que s'est fixé l'Education prioritaire, plus à celles et ceux qui ont moins, y compris en lycée.

Les établissements mobilisés se sont fixés une nouvelle date de grève le 3 janvier 2017.
La CGT Éduc'action, à leur côté, appelle donc à la grève, le mardi 3 janvier 2017, les personnels des lycées relevant ou devant relever de l'Education prioritaire.
Elle les appelle également à se réunir et à décider collectivement des suites à donner à cette nouvelle journée de mobilisation.

Montreuil, le 13 décembre 2016